Syndicat CGT Plateforme Normandie

la cgt L'info-hebdo

N° 26 **LE 6 JUIN 2014**

MAIL : rc.gon-syndicat-cgt@total.com
ou : http://cgt-rn.blogspot.fr/

TEL : 02 35 13 21 25 (UGO) / 02 35 11 60 85 (RN)

Tract financé par les syndiqués CGT

« DIALOGUE SOCIAL DE MAUVAISE QUALITE SUR LA PLATEFORME ? LA DIRECTION ENVOIE SES TROUPES

D'après ce que nous savons, notre DRH quitterait la plateforme très prochainement. Son remplaçant, l'actuel DRH de la Plateforme de la Mède, devrait arriver début juillet.

Le syndicat CGT de Provence nous avertit : « ce personnage s'est fait briller par les multiples attaques qu'il a fait subir au syndicat et à ses militants. »

Pendant qu'il était occupé à cela, il ne faisait pas grand-chose d'autre ! Résultat, rien pour les salariés de Martigues, aucune avancée et un mal-être grandissant. Au moment où il est urgent d'appliquer le relevé de conclusions CGT/Direction de juin 2013, dans lequel la suppression des inégalités entre salariés TPF et TRF de notre Plateforme est actée, notre syndicat voit d'un très mauvais œil le choix fait par la Direction Générale. Que cherche-t-elle ? Les derniers incidents dans les instances de notre site n'ont pas suffi à trouvé un DRH qui sache discuter avec la Cgt ?

Nous sommes d'autant plus inquiets d'apprendre que le **nouveau DRH de Provence semble investi d'une mission**. Que va-t-il arriver sur ce site dans les mois à venir ? »…

«FAITES CE QUE JE DIS... »

Le président du Medef, Pierre Gattaz, a hérité de son père la société qui lui a permis d'augmenter sa fortune personnelle de plus de 4% en 2013. Il bénéficie d'un salaire de 25 000 euros par mois, à quoi il faut ajouter des bonus et des dividendes conséquents. Il souhaite l'instauration « transitoire » d'un salaire inférieur au Smic.

Pascal Lamy, ex-directeur de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), proche de François Hollande, bénéficiait à l'OMC d'un salaire mensuel de 26 334 euros, il s'est vu refuser une augmentation de 32% - soit 8 426 euros - qu'il avait exigée pour disposer d'une retraite confortable.

Il réclame un marché du travail plus flexible et propose lui aussi des « petits boulots » payés en dessous du Smic. Cela pour favoriser l'emploi des jeunes, évidemment.

Les donneurs de leçons d'autorité ne sont décidément pas les payeurs, et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne donnent pas l'exemple.

DES NOUVELLES DE NOTRE CAMARADE LUDOVIC BENARD

Comme nous l'avions écrit dans notre hebdomadaire, l'affaire est portée devant le tribunal des prud'hommes. La première étape a été celle de la conciliation le 28 avril dernier. Comme nous l'avions prévu et comme à son habitude, la Direction a préféré refuser la conciliation par le dialogue.

Une audience est donc prévue le 8 septembre prochain.

Rappel des faits :

Ludovic a été accusé à tort d'avoir proféré des menaces envers un salarié. Le seul témoin de la discussion dément que ces propos aient été tenus. La Direction a sanctionné Ludovic par 3 jours de mise à pied disciplinaire en se basant sur le seul témoignage du plaignant. Au-delà du lien que nous faisons avec la répression syndicale, le but premier de la démarche est de faire supprimer cette sanction qui pourrait servir à l'avenir à un éventuel licenciement, puisque c'est ce que cherche à obtenir le N+3 de Ludovic.

Nous sommes convaincus que le tribunal rétablira Ludovic dans ses droits face à cette mesure disciplinaire abusive. Si tel n'était pas le cas, demain, n'importe lequel d'entre nous pourra faire un mail à sa hiérarchie pour se plaindre de menaces de la part de son collègue qui systématiquement prendra 3 jours de mise à pied, puisque la direction n'a pas besoin de cela pour décider d'une sanction !

Ludovic va un peu mieux. Inquiet, il appréhende beaucoup son retour. Les médecins ne lui permettent toujours pas de revenir au travail. La direction a déjà « oublié » l'affaire. Seul le plaignant bénéficie de mesures d'accompagnement individuelles. Face à ces constats et cette position orientée de la Direction, nous sommes inquiets pour l'avenir.

Nous le savons, cela ne peut plus durer, les salariés ne supportent plus… !!

VERS UNE FUSION-DESINTEGRATION DE L'ARRCO ET DE L'AGIRC ?

Le 14 mars dernier, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs se réunissaient, pour convenir du lancement d'un nouveau cycle de négociations avec pour enjeu la disparition du régime de retraite des cadres, l'AGIRC, et la disparition du régime complémentaire de l'ensemble des salariés du secteur privé, l'ARRCO.

Depuis longtemps maintenant, Medef et Cfdt poussent à la fusion-désintégration de l'AGIRC et de l'ARRCO. Ce faisant, le Medef poursuit cinq objectifs pleinement assumés :

1. ***Faire payer une partie de la retraite des cadres par les non-cadres.***
2. ***Baisser les taux de remplacement du salaire de l'ensemble des salariés.***
3. ***Créer une nouvelle entité juridique, se substituant à terme à l'AGIRC, l'ARRCO et l'Ircantec, pour constituer un régime complémentaire unique fonctionnant sur le modèle des comptes notionnels suédois.***
4. ***Développer massivement l'épargne-retraite.***
5. ***Porter un coup fatal au statut cadre.***

La disparition du régime AGIRC déclencherait immédiatement des négociations dans toutes les branches pour remanier les conventions collectives, qui toutes se réfèrent obligatoirement à la Convention collective Nationale AGIRC, et dispenserait, ainsi même, les entreprises de reconnaître et rémunérer à leur juste valeur la qualification et les responsabilités exercées par leur encadrement.

L'impact sur tous les salaires serait très négatif, les entreprises se retrouvant dans les faits autorisées à rémunérer les cadres comme des employés et les employés comme des précaires.

CHSCT N°2 (PETRO), CONSIGNATIONS ELECTRIQUES :

Le mercredi 14 mai 2014, se tenait la réunion CHSCT n°2 coté petro.

A l'ordre du jour :

AVIS sur Bilan HSCT 2013

AVIS sur Projet consignations électriques

Résultat du recueil d'avis sur le projet direction «consignations électriques» :

CGC : AVIS Positif
CFDT : Abstention
Cadre CCNIC : AVIS Positif
CGT : AVIS Négatif

Pourquoi la CGT remet un avis négatif sur le sujet ?

1/ Ce projet est l'émanation de la direction issue du plan de restructuration 2009/2012 entrainant la suppression de 3 postes de spécialistes « consignateurs »… c'est de l'emploi de perdu !!

2/ Ce projet ose envisager le cas d'une intervention « isolée » !!

En effet, le futur consignateur d'entreprise extérieur pourra se retrouver seul dans un poste électrique ….. Avec un contact radio … ouf !!!
Pour la CGT, ce point est simplement inconcevable et irresponsable !!

3/ Ce projet est le plan B de la direction à savoir l'externalisation de cette activité au travers d'un contrat de sous-traitance.

Pour la CGT, c'est la cerise sur le gâteau !! Encore un de nos métiers de spécialités perdu, mais aussi, et surtout, encore un « savoir-faire » perdu, une partie de la maîtrise de nos équipements de perdu …

Nous connaissons tous, y compris TOTAL où mène la sous-traitance abusive de nos métiers et les conséquences dramatiques que cela peut avoir, AZF à Toulouse en est l'exemple !!

Pour la CGT, il est urgent que TOTAL se réapproprie l'ensemble de ses métiers de maintenance VITALE pour la bonne marche de nos installations, mais aussi et surtout VITALE pour la sécurité de tous. Comment sur des sites industriels SEVESO 2, TOTAL peut-il supprimer en toute impunité des postes clés de maintenance pour la conduite en sécurité de nos installations ?

Jusqu'où iront-ils par seul intérêt financier ?

Clairement, le poste de consignateur est un poste comme beaucoup d'autres, qui aurait mérité un renfort pertinent, et non une suppression injustifiée.

Enfin, un petit mot concernant le plan A de ce projet qui consistait à redonner une partie des activités de consignation aux RDQ …

La CGT s'était déjà exprimée et avait dénoncé toute l'absurdité de ce plan A qui banalisait un métier de spécialiste mais aussi exposait les RDQ fraichement et succinctement formés aux risques électriques, ou encore à un stress ressenti lors d'une intervention … **RPS, non ?**

Bref, nous l'avions compris ce ne sont pas les priorités de la direction. Fort heureusement les salariés ne sont pas dupes et l'ont fait savoir.

Le mardi 27 mai 2014, les élus CGT ont développé ces mêmes arguments en réunion de C.E.. La direction sourde au discours CGT n'est visiblement pas prête à se remettre en cause …

La CGT aura exprimé ses inquiétudes, y compris à l'administration (Inspection du Travail).

On croise les doigts et on sert les fesses pour la suite !

LA CGT CONTINUERA A DENONCER ET A CONTRER TOUS LES PROJETS ET DECISIONS DE LA DIRECTION QUI POURRAIENT S'AVERER NEFASTES POUR CHACUN D'ENTRE NOUS !!!